LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

ProcèsVerbaux

ardèche LE DEPARTEMENT

- LA DROME -

FFF Le Foot Amateur LFA

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 3

REUNION DU 10/10/2017

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard FANTIN

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 8

Match n° 19400306, ST JULIEN MOL 1 / ANNONAY FC2, Seniors D4, poule A du 01/10/2017

Réserve d'avant match posée par le capitaine de ST JULIEN MOL. dite recevable concernant la qualification de l'ensemble de l'équipe d'ANNONAY.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs de l'équipe d'Annonay étaient qualifiés le jour de la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de ST JULIEN MOL. sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 9

Match n°19400435, ET. S. MALISSARDOISE 1 / ST DONAT AM. S 3, seniors D4, poule B du 24/09/2017

Réserve d'avant match posée par le capitaine de MALISSARD dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MOURS ces derniers étant susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une l'équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de ST DONAT AM S 2 / FC HERMITAGE, Seniors D3 du 17/09/2017, il ressort qu'aucun joueur a participé à ce match.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de la ET. S. MALISARDOISE sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°10

Match n° 19556953, St Privat Js 1 / Vals les Bains 1, Seniors D3, poule D du 01/10/2017

Evocation du club de St Privat sur la participation au match ST PRIVAT / VALS LES BAINS du joueur DIEDHIOU Pape Dembo, licence n° 2548230130.

La commission a pris connaissance de l'évocation du club de St Privat, formulée par courriel le 02/10/2017.
Après vérification du fichier disciplinaire de la ligue, il ressort que le joueur DIEDHIOU Pape Dembo, licence n° 2548230130 a écopé d'un match de suspension suite au 3ème carton jaune le 20/08/2017 lors du match de CDF SAVASSE / VALS LES BAINS.
Cette sanction a été publiée sur footclubs le 08/09/2017 avec une date d'effet antérieure à sa publication (28/08/2017). Il s'agit d'une erreur de saisie par la ligue, effectivement le joueur ne pouvait connaitre cette date d'effet alors qu'elle n'était pas publiée.

Considérant que le joueur a purgé sa suspension le match suivant la publication c'est-à-dire le 10/09/2017 lors du match VALS LES BAINS / LA BAUME M en CDF, il était bien libéré de sa suspension pour le match St Privat / Vals les Bains le 01/10/2017.

Pour ce motif la commission dit que le droit d'évocation est non recevable.

DOSSIER N° 11

Match n° 20045270, VALENCE FC 3 / MOURS ST EUSEBE 2, coupe Seniors René Giraud du 08/10/2017.

Réclamation d'après match posée par le club de VALENCE FC stipulant qu'à l'issue du temps réglementaire de la rencontre le score était de 2 à 2, l'arbitre n'a pas fait jouer les prolongations et a procédé directement aux tirs aux buts contrairement à la réglementation de la coupe René Giraud.

Ce cas de figure relève d'une faute technique d'arbitrage. Cela n'a pas fait l'objet d'une Réserve technique conformément à l'article 97 des Règlements Sportifs du DDA, en effet le (ou les) capitaine (1) n'a pas sollicité l'arbitre pour poser une réserve technique avant les tirs aux buts.

La commission dit que la réclamation est non recevable et confirme le résultat acquis et approuvé sur la feuille de match.

Le club de VALENCE FC sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN **Gérard FANTIN**

District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes

PROCÈS-VERBAL N° 2

REUNION DU 12 octobre 2017

Personnes présentes : R. ARTES, P. PEALAT, J.M. PION.
Excusées : J.M. TERRASSE, A. PIEULHET, A. HERSI.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme)
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail.
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact.

Clubs en infraction et pénalisés conformément au règlement de l'encadrement des équipes par éducateurs diplômes, pages 159 à 162, articles 1 a 6 de la brochure District Drôme Ardèche saison 2016/2017.

- Séniors D.1 : RAS.

- Promotion D.2, poule A : RAS.

- Promotion D.2, poule B :
  - **CHOMERAC ENT** : nous communiquer les certifications de CHALLEAT Jean-Baptiste.
  - **AS CORNAS** : nous communiquer la certification de GUILLARD Sébastien ainsi que sa licence d'éducateur.
  - **MONTELIMAR FC 1** : en infraction. Malgré toutes nos demandes, ce club ne fournit pas les documents demandés. Nous procéderons au retrait des points prévus par notre règlement.
  - **RHONE VALLEES 2** : ne pas oublier l'inscription de CHANAS Flavie.

- U.19 Excelence :
  - **CHABEUIL FC** : ne pas oublier les formations de BOUZEBRA Mehdi.
  - **RHONE CRUSSOL 07** : nous sommes en attente de la désignation d'un seul éducateur et non deux comme le prévoit notre règlement, un email vous a été transmis à ce sujet et est resté sans réponse.

- U.17 Elite :
  - **ANNONAY FC** : votre éducateur désigné KAYA Ali a été absent aux trois premières rencontres, attention au retrait des points en fin de saison.
  - **CENTRE ARDECHE OL** : ne pas oublier la certification de LEFAURE Sébastien.

- U.17 excellence :
  - **CHATEAUNEUF DU RHONE :** ne pas oublier les formations de THERY David.

- U.15 Elite : RAS.

- U.15 Excellence :
  - **DROME PROVENCE FC** : nous informer de la situation concernant la licence de OLIVIER Jean-Claude.
  - **LARNAGE SERVES FC** : en infraction, aucune désignation d'éducateur.

RAPPEL :

Les éducateurs désignés comme responsables de l'équipe doivent être présents du début à la fin des rencontres, être inscrits sur la première ligne face à la lettre E.

Concernant les éducateurs joueurs, l'inscription est obligatoire comme joueur et éducateur.
Des contrôles sont effectués sur les terrains.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous renseigner.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°12

REUNION du 12 et 16 octobre 2017

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04
Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO.
Excusé : Bernard DELORME (bientôt de retour)

A L'ATTENTION DES CLUBS

Suite à vos demandes de modifications de dates dans *footclub* veuillez-vous assurez de la réponse rapide et dans les délais réglementaires du club sollicité. Le délai des 12 jours démarre à compter de l'accord du club sollicité et non pas à la date de la demande.

RAPPEL : Nous rappelons la nécessité de nous informer du résultat des rencontres en cas de non fonctionnement de la FMI. Tout en précisant si la tablette rencontre un dysfonctionnement, merci de nous tenir informé, et prendre soin de remplir le formulaire correspondant (document disponible sur le site du District).

Vous avez la possibilité d'éditer les feuilles de match pré-imprimée ou les étiquettes par footclub :
(Procédure: dans « menu, compétitions, éditions et extractions, rencontres, sélectionner poule, catégorie, cliquer sur feuilles de matchs ou étiquettes »).

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:
Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Suite à la qualification de FOOT MONT PILAT en Coupe de France le 22 octobre le match MOURS ST EUSEBE – FOOT MONT PILAT est reporté au 3 décembre

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:
Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :
Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :
André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Les engagements en 1ere phase sont clos. Engagement possible en 2ème phase à partir de fin janvier 2018

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Responsable:
Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Les matchs de Coupes programmés doivent se jouer à la date prévue. En cas d'arrêté municipal l'équipe recevante devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre sous peine de match perdu.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHAMPIONNAT :

Il est rappelé aux équipes que les demandes de reports de rencontres se font sur footclub et avec **l'accord de la commission,** quand les délais ne sont plus corrects.

FC. CHABEUIL / AS VEORE MONTOISON rencontre prévue le 06/10/2017 se jouera le 21/11/2017.
Cette rencontre ne sera plus reportée, se sera match perdu aux deux équipes.

VETERANS

Responsables :
André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15
Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

COUPE VETERANS :

MOURS ST. EUSEBE4 / ST ROMAIN DE SURRIEUX
PEYRIN US / FOOT MONT PILAT 1
ST PAUL R JOYEUSE 3 / VALENCE FC4
CHATEAUNEUF SUR ISERE1 / IH HERBASSE 3
PORTE LES VALENCE FC / VALENSOLLE
ENT. S NORD DROME 4 / VALLIS AURA FOOT
FC PEAGEOIS / FC SALAISE 4
FOOT MONT PILAT 2 / GAZELEC VIENNE
CLONAS US 2 VALLON / AS DULON 2
TREFLE F. ENT.S / CHATUZANGE DU GOUBET
MALISSARD 4 /ST DONAT AM .S. 4
BEAUFORT SUR GERVANNE / ET ST. LUC EN DIOIS
MONTMEYRAN US. /ST JEAN DE MUZOLS
SARRAS SPORTS ENT. 4/ VAL. CONSEIL GENERAL
MONTELIER US / RHONE VALLEE FC
ST ANTOINE US / ENT. NORD DROME 5

Les matches doivent être joués le 20/10/2017

CHAMPIONNAT :
POULE D : ROMANS PS 4 et CHATEAUNEUF DE GALAURE sont forfait, pour la saison.

FUTSAL :

Responsable :
André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 10

Réunion du 13/10/17

Présents : Roselyne LAULAGNET, Sylvain BOUCHARDON, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS, Claude BRESSON,Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Feuilles de matchs

Les feuilles de matchs du foot à 11 (catégories sans FMI) doivent être envoyées comme d'habitude par courrier dès le lundi.

Seules les feuilles de matchs des U 15 garçons à 8, U 15 filles, U 13 , U 11 et les fiches bilan des plateaux U 7 et U 9 doivent être scannées à la nouvelle adresse Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique.Seules les fiches bilan U 7 et U 9 peuvent être envoyées groupées Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés.

Pour les U 13 et U 15 à 8 garçons et U 15 filles vous devez coller l'étiquette à récupérer sur footclubs.
Les autres feuilles doivent être complétées convenablement.
Ecrivez en noir
Scannez les documents sous format PDF avec adobe acrobat pour faciliter leur exploitation

En U 15 et U 13 , il est obligatoire d'enregistrer les résultats pour le lundi midi.

ENTENTES

Roselyne LAULAGNET – Port : 06.11.15.53.93

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59
Port : 06.78.52.42.59
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisation de tournois accordée

ATOM DPORT FOOTBALL PIERRELATTE
U 11 le 06/01/18
U 13 le 07/01/18

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :
Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules sont disponibles sur le site rubrique documents

Pour tout renseignement contactez Sylvain Bouchardon et envoyez vos demandes par mail.
Les coordinateurs des poules doivent envoyer rapidement les dates des plateaux.

Fiches manquantes :

- **U 7 : 1 , 5, 6, 9, 12, 14, 16, 18, 19, 23**
- **U 9 : 1, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 26**

Les plateaux U 9 peuvent se dérouler le matin et les plateaux U 7 l'après midi si toutes les clubs de la poule sont d'accord.

Tous les joueurs et les éducateurs doivent être licenciés.
Le club organisateur doit obligatoirement scanner la fiche bilan à la nouvelle adresse mail
Le règlement est disponible sur le site rubrique documents

Prochains plateaux : U 7 et U 9 le 11/11/17.

CATEGORIE U11

Responsable :
Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87 – e-mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Le retour par mail des feuilles de match U11 doivent faire l'objet d'un message spécifique. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

Courrier reçu : IND LABLACHERE.

Calendriers : Les calendriers actualisés sont disponibles sur le site du District en rubrique « PRATIQUE/FOOT D'ANIMATION ».
Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.
Les dernières modifications portent donc sur les poules suivantes :
- Espoirs: Poule K.
- Bourgeons : Poule Q.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Espoirs :
Poule K : Exempt 88 remplace LABLACHERE IND 1 à compter du 11/11/2017.

Bourgeons :
Poule Q : LABLACHERE IND 1 remplace Exempt 94 à compter du 11/11/2017.

Rappel : Lorsque le club recevant est un exempt c'est le premier club visiteur identifié qui devient club support du plateau.

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs :
De trop nombreuses feuilles de match de la 1ère journée ont été retournées à la commission mal renseignées. Manquaient notamment les indications concernant des dates et lieux des rencontres, des niveaux de pratiques, des numéros de licences de joueurs et de l'encadrement. La bonne organisation d'un plateau comprend également une partie administrative rigoureuse.

RAPPEL IMPORTANT :
Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique
« DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS. »

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateaux seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés.

Prochains plateaux : Samedi 11 Novembre 2017

CATEGORIE U13

Responsable :
Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32Feuilles de matchs
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers :

1ère division
Poule C
BOULIEU LES ANNO NAY 3 prend la place d el'exempt

COUPE U 13 A 8
Le 2ème tour de la coupe U 13 garçons aura lieu **le 28/10/17 à 15h**
La 1ère équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.
50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)
20 têtes
Chaque joueur a droit à 2 essais
Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent
Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe
La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble…..
En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

ATTENTION Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
Vous devez télécharger les feuilles de matchs spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées).

2ème tour de coupe U13 CHARLES ANDRE

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4	POULE 5
RODHIA OLYMPIQUE 1	DAVEZIEUX 3	BOULIEU LES ANNONAY 1	ST ROMAIN DE SURIEU 1	VALLIS AUREA 1
ROIFFIEUX 1	1ER POULE 4 1er tour	ANNONAY 1	FELINES ST CYR 3	SALAISE SANNE 1
2EME POULE 4 1er tour	FELINES ST CYR 1	DAVEZIEUX 2	CHAVANAY 1	ST MARTIN VALAMAS 1
DAVEZIEUX 1	VALLIS A 2		VAL D AY 1	CHATELET FC 1
POULE 6	**POULE 7**	**POULE 8**	**POULE 9**	**POULE 10**
CHAVANAY 2	ST JEAN MUZOLS 1	**CHATEAUNEUF DE GALAURE 1**	MONTMEYRAN 1	PORTES LES VALENCE 3
NORD DROME 1	1ER POULE 11 1er tour	2EME POULE 11 1er tour	FC RAMBERTOIS 1	RHÔNE-CRUSSOL 1
AS DOLON 2	2EME POULE 13 1er tour	1ER POULE 13 1 er tour	CREST AOUSTE 1	BEAUMONTELEGER 1
LARNAGE SERVES 1	ROMANS PS 1		CORNAS 1	CREST AOUSTE 2
POULE 11	**POULE 12**	**POULE 13**	**POULE 14**	**POULE 15**
BOURG LES VALENCE 1	ST MARCEL VALENCE 1	SARRAS SAINT VALLIER 2	ST DONAT 1	O VALENCE 1
RHÔNE-CRUSSOL 3	MOURS SAINT EUSEBE 3	ST FELICIEN 1	MOURS SAINT EUSEBE 1	PONT LA ROCHE 1
EURRE 1	TOURNON TAIN 1	CHATEAUNEUF SUR ISERE 3	O VALENCE 2	MOURS SAINT EUSEBE 2
MAUVES 1	FC PEAGEOIS 1	PORTES LES VALENCE 2	RHONE-CRUSSOL 2	VEORE MONTOISON 1
POULE 16	**POULE 17**	**POULE 18**	**POULE 19**	**POULE 20**
MOURS SAINT EUSEBE 4	EYRIEUX EMBROYE 2	EYRIEUX EMBROYE 1	RHONE-VALLÉES 1	FC MONTELIMAR 1
PORTES LES VALENCE 1	BOURG LES VALENCE 2	CLÉRIEUX ST BARDOUX 1	CHOMÉRAC 1	PIERRELATTE 2
O VALENCE 3	FC PEAGEOIS 2	HOSTUN 1	LE CHEYLARD 1	LIVRON 2
RHONE -VALLÉES 2	BBRM 1	PONT LA ROCHE 2	CHABEUIL 2	VALLÉE JABRON 3
POULE 21	**POULE 22**	**POULE 23**	**POULE 24**	**POULE 25**
US MONTELIMAR 1	VALLÉE JABRON 1	PIERRELATTE 1	ANCONE 1	TRICASTIN 1
CENTRE ARDECHE 1	SUD ARDECHE 1	VALLON PONT D'ARC 1	US MONTELIMAR 2	BOURG ST ANDEOL 1
PIERRELATTE 3	CRUAS 1	VALLÉE JABRON 2	DROME PROVENCE 1	LA VALDAINE 2
BOURG ST ANDEOL 2	LABLACHERE 1	FC 540 1	BERG HELVIE 2	ST JUST ST MARCEL 1
POULE 26	**POULE 27**	**POULE 28**		
PORTES HT CEVENNES 2	RUOMS OLYMPIQUE 2	FC 540 2		
ST PRIVAT 1	ST RESTITUT 1	RUOMS OLYMPIQUE 1		
CHATEAUNEUF DU RHONE 1	VESSEAUX ES 1	PIERRELATTE 4		
VALS LES BAINS 1	LA VALDAINE FC 1	PORTES HT CEVENNES 1		

CATEGORIE U15

Responsable
Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement
La mixité s'arrête à U 15.
Seules les U 16 féminines du Pôle espoir ont le droit de jouer en U 15 garçons.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Les U 12, U 13, U 14 et U 15 peuvent jouer dans ce championnat

Attention :
Les U 11 et les U 16 ne peuvent pas participer à ce championnat.

CATEGORIE U17

Responsable :
Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER
Un tour de cadrage a lieu le 03/12/17.
Le tirage a été effectué par Robert ASTIER responsable des tournois.
5 rencontres auront lieu.
Toutes les autres équipes seront exemptes.

- ROCHEMAURE – OLYMPIQUE RUOMS
- MOURS SAINT EUSEBE – RHONE VALLEES
- RHODIA OLYMPIQUE 2 – FC CHATELET 2
- CENTRE ARDECHE – BOURG LES VALENCE
- VALLIS AUREA – FOOT MONT PILAT

Certaines rencontres auront lieu le samedi.
Vérifiez sur footclubs ou le site du District rubrique compétitions

CATEGORIE U19

Responsable
Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires d' hiver
A partir du 29 octobre jusqu'au 31 janvier seront appliqués les horaires d'hiver.
Les matchs U 19 auront lieu à 12h30.

FUTSAL JEUNES

Philippe Aubert - Tél : 04 75 04 30 38 - Mobile : 06.80.92.81.87
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : FC CLERIEUX ST BARDOUX, US VALLEE JABRON, ASF PIERRELATTE, CLONAS US 2 VALLONS, GS PEYRINS St DONAT, ES BOULIEU LES ANNONAY.

Engagements équipes :
Situation au 13/10/2017 :
U13 : 72 Inscrits,
U15 : 36 Inscrits,
U17 : 24 Inscrits.

Retrait équipe :
U13 Poule D : FC MUZOLAIS 2 remplacée par FC CLERIEUX ST BARDOUX
Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :
-Les 21 et 21 Octobre 2017 pour la catégorie U13,
-Les 28 ou 29 Octobre 2017 pour les catégories U15 et U17.

IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :
Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :
-Aller sur le menu « Licences »
-Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
-Cocher « Edition licenciés »
-Choisir la catégorie
-Cocher le format « Listes licences matches »
-Valider
-Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Pratique en mixité :

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°9

FUTSAL

La commission vous informe de la formule de **la coupe futsal 2017/2018 Trophée Jean Pierre Vaux** :
Une seule date : le dimanche 21 janvier 2018 sur la journée, sur un seul site.

2 FINALES :

- Le matin, finale du foot à 8 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
- L'après-midi, finale du foot à 11 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).

La qualification pour la finale régionale sera délivrée sur la finale de l'après-midi.

Les engagements sont ouverts par mail au district.
Les 10 premiers clubs engagés seront inscrite pour les finales.

Engagements reçus :

- **EYRIEUX EMBROYE**
- **BARBIERES**
- **MONTMIRAL**
- **RHONE CRUSSOL**
- **CORNAS**
- **VALLEE DU JABRON**
- **VESSEAUX**
- **CHATEAUNEUF SUR ISERE**
- **VERNOUX**
- **EYRIEUX 2**

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter par courrier si vous disposez d'un gymnase avec tribune avant le 15 novembre 2017.

Candidature reçue : EYRIEUX

COUPE CAMOU WOLF ET DRESCHER TARDY

Comme la saison dernière, les équipes à 8 peuvent participer aux coupes à 11, seules ou en entente avec un autre club à 8.

Date limite d'engagement : le 10 décembre 2017.

Les équipes à 11 sont automatiquement inscrites.
Cette saison le champion d'excellence à 11 jouera la coupe.

PROCÈS-VERBAL N° 10

COURRIERS DES ARBITRES

- M. BESSON Thomas : Courriel reçu sur vos nouvelles coordonnées, lu et noté.
- M. DJEDJE Yabré : Courriel reçu sur vos nouvelles coordonnées, lu et noté.
- M. MICHEL Sébastien : Courriel reçu sur vos indisponibilités, lu et noté.
- M. CALATAYUD Renaud : Courriel reçu suite à votre prestation sur le comportement d'une équipe, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- AS LA SANNE : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 22/10/17 et le 12/11/2017, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- AS VALLEE DU DOUX : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 05/11/17, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Les rapports d'observation d'arbitre ne peuvent à ce jour être validés, suite à un dysfonctionnement informatique.

Nous vous rappelons que pour les matches de Coupes R. GIRAUD et X.BOUVIER, en cas de match nul, il y a **prolongations** et tirs aux buts si nécessaire.

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.
Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boite mail de la CDA : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** ou au 04.75.84.51.09.

« LE FOOTBALL ET SES REGLES » EDITION 2018

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2018 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ *(chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).*

District Drôme Ardèche de Football

Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 2

INFORMATIONS AUX CLUBS

Il existe deux statuts de l'arbitrage applicables au District Drome-Ardèche :
le statut fédéral et **le statut aggrave de ligue.**

STATUT FEDERAL : pour les équipes **R1, R2, R3** et les équipes de **D1.**
R1 4 Arbitres dont 2 Arbitres Majeurs.
R2 3 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.
R3 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.
D1 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.
R1 et R2 FUTSAL 1 Arbitre.

STATUT AGGRAVE DE LIGUE : pour les équipes **D2, D3, D4, D5.**
Pour la D6 pas d'obligation.
D2 : 1 Arbitre de 21 ans et plus.
D3, D4, D5 : 1 Arbitre (quel que soit son âge).
Les équipes de jeunes qui disputent le championnat de Ligue Elite ou Honneur en U19, U17, U15 :
2 Jeunes Arbitres.
Les équipes de jeunes qui disputent le championnat de Ligue Promotion et la plus haute Division de District :
1 Jeune Arbitre.

CATEGORIES D'ARBITRES

TRES JEUNE ARBITRE : de 13 et 14 Ans.
JEUNE ARBITRE : de 15 à 23 Ans.
ARBITRE MAJEUR : de 18 à 23 Ans.
ARBITRE ADULTE : de 23 Ans et plus.

SANCTIONS SPORTIVES

- 1ére année d'infraction pour la saison suivante : 4 mutés.
- 2ème année d'infraction pour la saison suivante : 2 mutés.
- 3ème année d'infraction pour la saison suivante : 0 muté et montée interdite

SANCTIONS FINANCIERES

R1 : 180€ par année d'infraction et par arbitre manquant.
R2 : 140€ par année d'infraction et par arbitre manquant.
R3 et D1 : 120€ par année d'infraction et par arbitre manquant.
D2 et autres divisions de district : 50€ par année d'infraction et par arbitre manquant.
Et ceci jusqu'à la quatrième année d'infraction et les suivantes.

CALENDRIER DES EVENEMENTS

31 Août : Date limite de renouvellement des licences arbitres et de changement de statut.
30 Septembre : Date limite d'information des clubs en infraction (pour l'année suivante).
31 Janvier : Date d'étude de la 1ère situation d'infraction.
28 Février : Date limite de publication des clubs en infraction au 31 janvier.
15 Juin : Date d'étude de la 2ème situation d'infraction.
30 Juin : Date limite de publication définitive des clubs en infraction pour l'année à venir.

Cette publication est la référence pour le nombre de mutés pour la saison à venir.

Information : Il n'y a pas d'âge limite pour les arbitres. A condition qu'il réussisse les tests physiques et techniques chaque saison.

La sanction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe SENIOR ou JEUNES hiérarchiquement la plus élevée.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.
b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire, non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir sur sa demande 1 mutation supplémentaire dans l'équipe de son choix (son choix ce fait en début de saison et n'est pas modifiable).

Si un club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir **au maximum** 2 mutés de plus, qu'il peut répartir, selon son choix dans des équipes différentes (son choix ce fait en début de saison et n'est pas modifiable).

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1er juin.

Finances

RELEVE DE COMPTE ELECTRONIQUE

Votre deuxième relevé de compte électronique de la saison 2017/2018 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS,

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, **le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.**

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :
Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation,* cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur.*
Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions, licences, selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04.72.15.30.00 - M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

RELEVE DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 12 OCTOBRE 2017 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez *le solde des différentes opérations du relevé du 12 octobre 2017,* (*montant dû, règlements, correction,…),* depuis la date du dernier relevé.

- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance *du détail des écritures de ce relevé*.

- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.

- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 2 novembre 2017 dernier délai**.

- ANNONAY FC,
- AUBENAS FC,
- BEAUMONTELEGER ES,
- BOURG LES VALENCE FC,

- DROME PROVENCE US,
- GROUPEMENT FOOT HERMITAGE TOURNONAIS,
- INTER HAUTE HERBASSE,
- LABEGUDE FC,
- MAUVES RC,
- MONTELIMAR JS,
- ROMANS AS,
- ROMANS AS SFAM
- SPORTEVENTS 26,
- ST MARTIN DE VALAMAS US,
- AS FRANCO COMORIENNE DE VALENCE,
- FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
- FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
- BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
- ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB VALENCE,
- VALENCE FC,
- US DE FOOT VALENTINOIS,
- VALENSOLLES AS
- VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
- FC VIVAROIS.

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique documents, puis cliquer sur Documents et documents clubs pour télécharger le fichier PDF « demande de prélèvement » à droite de l'écran. Votre demande de prélèvement accompagnée de votre relevé d'identité bancaire sera à retourner à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr.

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 2 novembre 2017, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail pour le 19 octobre 2017 et de nous proposer une échéance de paiement.